Bulletin n°63

Juin 2021

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centre Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Un Sommet sur les systèmes alimentaires se tiendra à New York cet automne dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU. Le CETIM est très préoccupé par l'orientation de ce sommet qui privilégie les intérêts des compagnies transnationales agroalimentaires, tout en réduisant au rôle de figurants les organisations paysannes et rurales. Ces dernières, ainsi que les autres organisations de la société civile devraient se mobiliser et interpeller leurs gouvernements afin que ce sommet ne se transforme pas en un show de l'agrobusiness visant à valider ses méthodes de production néfastes pour la santé, pour l'environnement et pour la biodiversité.

Une alternative à l'agro-industrie existe et a été approuvée en 2018 par une large majorité d'États membres de l'ONU : la *Déclaration de l'ONU des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, qui exige des conditions de vie et de travail dignes pour ces dernier·ères afin qu'ils et elles puissent produire des aliments sains, respectueux de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.

Pour populariser et promouvoir la mise en œuvre de ladite déclaration de l'ONU, le CETIM a récemment initié, en collaboration avec La Vía Campesina, une série de séminaires de formation destinés dans un premier temps aux représentant·es d'organisations paysannes. Il a par ailleurs élaboré une série de fiches sur la Déclaration afin de soutenir ces formations.

Sous l'impulsion du Mouvement des non-alignés, le Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur le droit au développement a entamé l'examen du projet de Convention sur ce droit, malgré l'opposition ou l'indifférence – c'est selon – du camp occidental et de ses quelques alliés.

En ce qui concerne l'édition, le CETIM a publié ce printemps un livre intitulé *Puissance du droit et droit des puissants. Les traités européens et « eurafricains » sous la loupe* qui analyse les relations entre l'Europe et l'Afrique sous l'angle juridique.

Un autre livre, intitulé *La crise sanitaire révélatrice du mal-développement* (titre provisoire), sortira de presse cet automne. Il démontre que le basculement dans une crise multidimensionnelle (économique, financière, sociale, politique, environnementale, etc.) était prévisible, tout en proposant des pistes pour en sortir.

De plus, le CETIM a le plaisir d'annoncer, d'ici la fin de l'année, le lancement d'une revue digitale de débat incisive et plurielle. Elle se veut un lieu de réflexion pour repenser le développement sur un plan global.

DROITS DES PAYSAN·NES

Des fiches de formation sur la Déclaration des droits des paysan·nes

Le CETIM a élaboré une série de fiches didactiques qui serviront de support pour les activités et les formations sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales* (ci-après « Déclaration »).

Après l'adoption de la Déclaration, nous sommes maintenant dans une nouvelle phase : celle de sa mise en œuvre. Il est dorénavant absolument essentiel que la Déclaration prenne vie et que les paysan·nes et autres personnes travaillant dans les zones rurales en particulier s'approprient son contenu pour l'utiliser dans leur travail de plaidoyer quotidien.

C'est pourquoi le CETIM, en collaboration avec La Vía Campesina, a organisé, en juin 2021, la première formation virtuelle à l'intention des cadres des organisations paysannes afin qu'ils et elles puissent consolider les pratiques, les stratégies de plaidoyer et les autres projets liés à la Déclaration.

Par ce genre de formation, nous visons un effet démultiplicateur. En effet, une fois formé·es, les cadres paysans pourront dispenser leur savoir à d'autres paysan·nes. Le but est, qu'à terme, toutes et tous aient accès à ces connaissances indispensables.

Les formations sur les droits des paysan·nes s'appuient notamment sur une série de douze fiches élaborées par le CETIM dans un esprit de vulgarisation du contenu et de la portée des droits figurant dans la Déclaration.

Réalisées en trois langues (français, anglais et espagnol) dans un format A5, les fiches expliquent de manière accessible un ou une série de droits de la Déclaration réunis par thématique:

Fiche 1 : Présentation générale de la Déclaration sur les droits des paysan·nes
Fiche 2 : Le droit à la terre
Fiche 3 : Le droit aux semences
Fiche 4 : Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire
Fiche 5 : Le droit à un niveau de vie suffisant, à des moyens de subsistance décents
et aux moyens de production
Fiche 6 : La non-discrimination envers les femmes rurales
Fiche 7 : Le droit à la participation
Fiche 8 : Le droit à l'environnement
Fiche 9 : Le droit à la sécurité sociale
Fiche 10 : Les droits économiques, sociaux et culturels
Fiche 11 : Les droits civils et politiques
Fiche 12 : La stratégies de mise en œuvre

Le CETIM souhaite initier un processus de formation sur le long terme adressé bien évidemment aux paysan·nes mais également aux autres organisations rurales en priorité. A terme, ces formations seront élargies aux académicien·nes, élu·es, fonctionnaires et autres organisations intéressées.

Les fiches sont téléchargeables gratuitement sur le site internet du CETIM, à l'adresse :
www.cetim.ch/fiches-didactiques-sur-les-droits-des-paysan·nes

Un sommet onusien bien compromis

En automne 2021, le Secrétaire général de l'ONU devrait convoquer un Sommet sur les systèmes alimentaires.

Par ce sommet, l'ONU vise l'élaboration « des principes pour orienter les gouvernements et les autres parties prenantes comptant tirer parti de leurs systèmes alimentaires pour atteindre les objectifs de développement durable. »[1] Un rassemblement virtuel de pré-sommet est déjà prévu à Rome entre les 19 et 21 juillet 2021.[2]

Le CETIM est vivement préoccupé par le processus de préparation du sommet, qui a été caractérisé par son opacité et par la mainmise des compagnies agroalimentaires transnationales, alors que les mouvements sociaux et les organisations rurales sont plutôt relégués au rôle de figurants. Dans une analyse intitulée « État de siège sur un Sommet. A propos du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 », le mouvement international paysan La Vía Campesina (LVC) dénonce ces manœuvres.

Le CETIM a porté les enjeux liés à ce sommet devant différentes instances onusiennes. Ainsi, notre organisation a donné la parole à une dirigeante de LVC qui a présenté nos préoccupations communes sur ledit sommet devant la 46e session du Conseil des droits de l'homme.

Dans une déclaration écrite présentée au Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social qui se tiendra mi-juillet 2021, le CETIM analyse plus en détail ces enjeux. Parmi ceux-ci, le plus inquiétant est que « le Sommet semble se concentrer uniquement sur une approche des systèmes alimentaires basée sur les solutions de l'économie de marché – qui se sont pourtant avérées incapables de résoudre les problèmes de la faim, des inégalités et de la crise climatique – en ignorant les solutions durables des systèmes alimentaires paysans, comme l'agroécologie, désormais inscrites dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*. L'agroécologie est une approche fondée sur la recherche de l'équilibre écologique des milieux agricoles, mais se veut également un moteur de justice sociale et d'autonomisation des communautés rurales locales ».

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, M. Michael Fakhri, est également préoccupé par les préparatifs du sommet. Selon lui, ce dernier porte actuellement sur « un seul type de politique, l'agriculture intensive durable, également connue sous le nom de nouvelle révolution verte ». Pour l'expert onusien, « tout comme l'agriculture intensive industrielle, l'agriculture intensive durable repose sur des processus et des technologies à forte intensité de capital, ce qui revient à maintenir le *statu quo* s'agissant de l'économie politique actuelle du système alimentaire »[3].

Le sommet onusien doit impérativement tenir compte de ces préoccupations. Il doit également assurer la participation des organisations rurales de manière transparente s'il veut avoir une légitimité démocratique.

1 Voir www.un.org/fr/food-systems-summit

2 Voir www.fao.org/news/story/fr/item/1381854/icode/

3 Voir le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation présenté à la 46e session du Conseil des droits de l'homme, A/HRC/46/33, daté du 24 décembre 2020, §§ 55 et 56.

DROITS HUMAINS

Soulèvements populaires en Colombie

Depuis plus d'un mois, des manifestations massives embrasent les rues et les places colombiennes. Un soulèvement populaire sans précédent contre les politiques néolibérales et la corruption du gouvernement d'Ivan Duque.

Les manifestations, transformées rapidement en une grève générale nationale, sont portées par le Comité national de grève qui rassemble les divers mouvements sociaux du pays, les grandes centrales syndicales, les organisations paysannes, les organisations des populations autochtones, les étudiant·es, les organisations féministes, les jeunes précaires et de larges franges de la classe moyenne. Un grand mouvement social aux caractéristiques et aux revendications diverses, certes, mais uni quant à l'opposition à ce gouvernement.

L'étincelle qui a déclenché les protestations est la réforme fiscale voulue par le gouvernement Duque. Elle avait pour objectif de réduire le déficit fiscal et d'éviter des contributions aux grandes entreprises et aux élites du pays en faisant passer à la caisse les classes populaires, déjà marginalisées par des années de néolibéralisme, à force de coupes dans le budget des services publics, d'augmentation de la TVA sur les produits de première nécessité (de 5% à 19% !) et de création de nouveaux impôts sur les revenus jusqu'alors exemptés car jugés trop bas.

La réponse du gouvernement face aux mobilisations sociales a été militaire et d'une répression inouïe. Depuis le début du soulèvement, les chiffres officiels parlent de plus de cinquante mort·es, de milliers de blessé·es, de plus de 130 personnes disparues, de milliers de détentions arbitraires et de dizaines de cas de viol par les « forces de l'ordre ». Plusieurs Rapporteur·es spéciaux·ales et expert·es indépendant·es des Nations Unies, ainsi que la Commission inter-américaine des droits de l'homme, ont condamné la répression des manifestations, consterné·es par l'usage excessif et illégal de la force, tout en demandant des enquêtes sur les décès et autres violations.

Suite à la pression populaire exercée par la mobilisation de rues, le gouvernement a été contraint de retirer le projet de réforme et le Ministre des finances a présenté sa démission. Mais cela n'a pas été suffisant pour calmer la colère populaire qui est plus profonde, les protestations contre la réforme fiscale n'étant que l'expression d'un mécontentement généralisé.

Comment en est-on arrivé là ?

Les 70 dernières années nous relatent l'histoire d'un pays ébranlé par une guerre civile meurtrière et par la volonté des gouvernements successifs d'éradiquer tout élément qui puisse remettre en cause les intérêts des élites économiques et politiques du pays.

Aujourd'hui la Colombie est connue comme le pays le plus inégal d'Amérique latine et parmi les cinq pays les plus inégaux au monde. Selon la Direction nationale des statistiques, le taux de pauvreté dans le pays est passé de 35,7% en 2019 à 46,1% en 2020.

La corruption constitue également un problème endémique. Selon le bureau du Procureur général, depuis le début de la pandémie mondiale en mars 2020, 837 dossiers ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire, dont 417 maires, 26 gouverneurs et 32 conseillers municipaux, sans oublier l'ex-président Alvaro Uribe.

Le tissu économico-industriel du pays est monopolisé par une poignée de grandes sociétés transnationales, actives dans les secteurs stratégiques de la Colombie pour s'emparer des ressources du pays.

En 2016, l'Accord de paix entre la guérilla des FARC et le gouvernement a suscité beaucoup d'espoir. Or, cet accord n'a pas été mis en œuvre et de ce fait n'a pas résolu les problèmes structurels du pays : la question de la répartition des terres, les inégalités, la sécurité sociale, la marginalisation des populations paysannes, indigènes et afro-descendantes. Depuis 2016, plus de 1000 dirigeant·es sociaux·ales ont été assassiné·es.

Enfin, le gouvernement colombien s'est distingué par la gestion catastrophique de la pandémie de COVID-19, approchant actuellement des 100 000 mort·es. Selon John Freddy Gomez, politologue à l'Université nationale de Colombie, l'urgence sanitaire a été utilisée comme prétexte pour accélérer le transfert des richesses des périphéries vers les métropoles et la dépossession des classes populaires au profit de celles aisées.

Le 15 juin 2021, le Comité de grève a annoncé la suspension temporaire des manifestations après presque 50 jours, sans que cela ne signifie la fin des mobilisations sociales. « Nous avons décidé d'interrompre temporairement les mobilisations », a déclaré lors d'une conférence de presse le Président de la centrale syndicale unitaire (CUT), Francisco Maltés. Le leader syndical a assuré que « la mobilisation sociale se poursuivra car les causes qui l'ont générée ne sont toujours pas résolues ».

Assassinat des leaders des mouvements sociaux en Colombie

En février 2021, le CETIM et ses partenaires ont dénoncé la répression généralisée contre les organisations paysannes en Colombie devant le Conseil des droits de l'homme, à Genève.

Lors de la 46e session du Conseil des droits de l'homme, la présidente de la Federación Nacional Sindical Unitaria Agropecuaria de Colombie – organisation membre de La Vía Campesina (LVC) – a dénoncé la répression systématique des organisations paysannes en Colombie et la poursuite de la violence étatique et paramilitaire contre les leaders des mouvements sociaux. « En Colombie, un·e leader des mouvements sociaux est assassiné·e toutes les 41 heures », a relevé Nury Martinez.

Par l'intermédiaire du CETIM, avec le soutien des Amis de la terre international et de FIAN International, la leader paysanne a participé aux débats de la session à l'occasion de la présentation du rapport annuel du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie.

Le rapport en question rejoint les inquiétudes des organisations et mouvements sociaux sur le terrain, en ce qui concerne « l'absence de progrès dans l'adoption d'une politique publique et pénale sur le démantèlement des organisations criminelles, y compris celles qui ont été désignées pour succéder au paramilitarisme et de leurs réseaux de soutien (tel que prévu dans l'accord de paix) ».

Face à ce constat, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie réitère l'urgence de procéder au démantèlement du paramilitarisme. Dans son intervention, Nury Martinez a également souligné la répression particulièrement violente contre les paysan·nes colombien·nes et contre son organisation : « Plus de 700 de nos affilié·es ont été assassiné·es ou ont disparu, dont des paysan·nes qui tentaient de retourner sur leurs terres. »

Pour terminer, Nury Martinez a exhorté le Conseil des droits de l'homme à exiger que le gouvernement mette en place des politiques « de changement structurel qui s'attaquent aux causes historiques du conflit armé, à savoir le problème de la terre, de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les zones rurales », mais également que le gouvernement « abolisse le paramilitarisme » et « s'engage à respecter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales* ».

DROIT AU DEVELOPPEMENT

Projet de convention sur le droit au développement en chantier à l'ONU

La fracture Nord-Sud s'affiche à nouveau lors des débats sur le projet de Convention sur le droit au développement. Malgré l'opposition de l'Occident, les pays du Sud s'engagent en faveur d'un instrument qui pourrait orienter l'ordre international vers plus d'équité.

Reportée plusieurs fois en raison de la pandémie, la 21e session du Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur le droit au développement s'est finalement tenue, en mode virtuel, du 17 au 21 mai 2021, pour examiner le projet de Convention sur le droit au développement[1]. Ayant déjà analysé dans un précédent numéro de notre bulletin[2] les enjeux et débats qui ont lieu au sein dudit Groupe de travail sur l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement, nous ferons ici un bref compte rendu du traitement réservé au projet de Convention.

Elaboré par un groupe de rédaction[3] mandaté par la présidence du Groupe de travail[4], le projet de Convention contient des éléments importants et réaffirme plusieurs principes qui doivent guider une mise en œuvre effective du droit au développement. Un chapitre est consacré aux obligations des États et des organisations internationales ainsi qu'à la coopération internationale dans ce domaine. Cette dernière est centrale étant donné que sans une coopération internationale effective et de bonne foi, tout effort au niveau national dans ce domaine pourrait être vidé de son sens selon les pays et contexte.

Cela dit, il y a relativement peu d'éléments pour rendre opérationnel le projet de Convention. Par exemple, le mécanisme de mise en œuvre prévu comporte des lacunes qui doivent être comblées. Le CETIM a participé aux débats et fait un certain nombre de propositions pour améliorer le contenu dudit projet.

Le mouvement des non-alignés (composé de plus de 120 Etats) et la Chine ont activement participé aux négociations sur le projet de Convention. Ils ont bien souvent fait des propositions constructives pour améliorer son contenu.

Les États-Unis, sous le gouvernement du Président Biden, bien qu'ayant décidé de réintégrer le Conseil des droits de l'homme en présentant leur candidature pour l'année prochaine, n'ont pas participé aux débats sur le projet de Convention. La Suisse a également brillé par son absence.

Quant à l'Union européenne, elle a annoncé, dès le début de la session, son opposition à l'élaboration d'une Convention sur le droit au développement et n'a pas participé aux débats.

Dans d'autres régions du monde, seul le Mexique s'est curieusement prononcé contre l'adoption d'une Convention sur le droit au développement, alors qu'un tel instrument pourrait apporter de réels progrès pour le peuple mexicain. De plus ce pays, accompagné dans cette démarche par le Brésil, a tenté d'affaiblir, durant les négociations, le contenu du projet avec ses propositions.

La 22e session du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement se tiendra en novembre prochain. Nous espérons que la version révisée du projet de Convention remédiera aux lacunes précitées.

1 Cf. A/HRC/WG.2/21/2 et ses commentaires A/HRC/WG.2/21/2/Add.1, datés du 17 janvier 2020.

2 Voir le n° 59 du bulletin du CETIM, juin 2019, pp. 4 et 5.

3 Composé de M. Mihir Kanade (Inde), Mme Diane Desierto (Philippines), M. Koen de Feyter (Belgique), Mme Margarette May Macaulay (Jamaïque) et M. Makane Moïse Mbengue (Sénégal).

4 Depuis 2015, le Groupe de travail est présidé par l'Ambassadeur Zamir Akram (Pakistan).

PUBLICATIONS

Puissance du droit et droit des puissants. Les traités européens et « eurafricains » sous la loupe

D'Adam Abdou Hassan

Le livre d'Adam Abdou Hassan aborde les relations entre l'Europe et l'Afrique sous l'angle particulier de l'analyse juridique de multiples traités signés, d'abord entre les États colonialistes européens, puis entre la Communauté/Union européenne et le Groupe de pays dit ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Le XIXe siècle se caractérise par la montée de la compétition inter-coloniale entre les grandes puissances européennes pour le contrôle des territoires de l'Afrique. Les empires coloniaux européens finissent par se mettre d'accord sur la liberté d'entreprise économique et commerciale en Afrique : c'est l'Acte Général de la Conférence de Berlin du 26 février 1885. À travers cet accord, les puissances coloniales se partagent l'Afrique comme un gâteau et en font une grande arène de jeu économico-commercial pour alimenter l'élan industriel des métropoles.

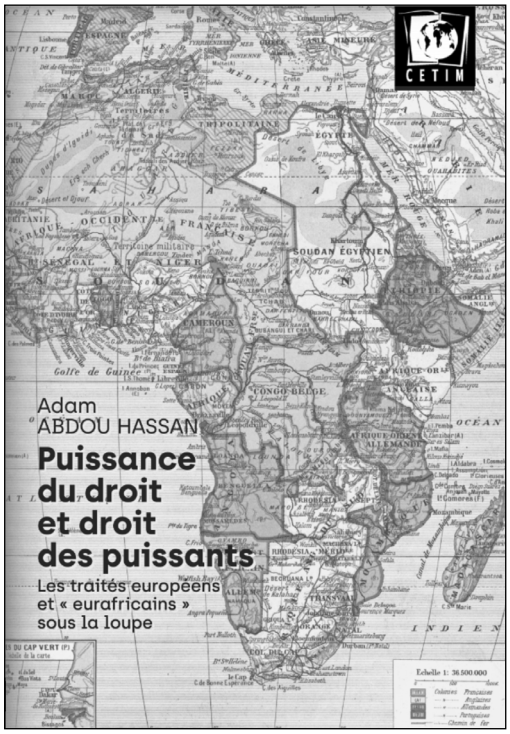

Prix : CHF 23 / € 19
Hors-série, 2021
ISBN : 978-2-88053-141-6

Du traité de Berlin à ceux de Rome, en passant par les conventions de Lomé et de Cotonou, le soubassement idéologique de ces accords est la doctrine de l'unité entre l'Europe et l'Afrique, appelée « Eurafrique ».

En théorie, les colonisateurs invoquaient un « grand dessein philosophique » basé sur les droits humains, censés être universels. Toutefois, dans les faits, l'esprit et la raison d'être du colonialisme, basé sur le mépris et la domination de l'autre, vont rendre caduque l'application de ce « grand dessein philosophique » pour les Africain·es.

Recommandations de lecture pour deux ouvrages signés par des proches du CETIM

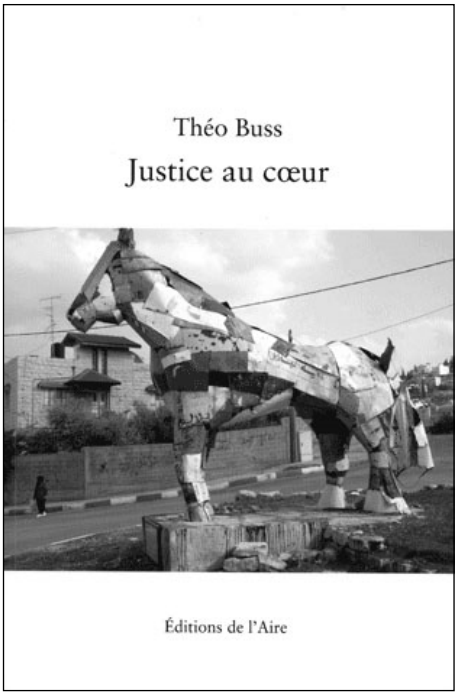

Justice au cœur
De Théo Buss
Editions de l'Aire, août 2020
372 pages
EAN13: 9782889561384

Le capitalisme c'est la guerre
De Nils Andersson
Editions Terrasses, 2021
148 pages
EAN13: 9782490887033

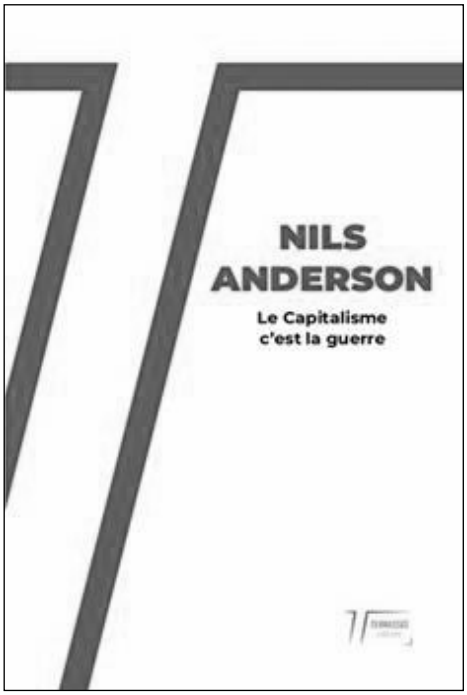

PUBLICATIONS

Une revue digitale de débat incisive et plurielle

Dès sa fondation, le CETIM a adopté le concept de « mal-développement » comme la clé de voûte de son analyse sur la marche du monde. La nouvelle revue électronique de l'association se veut un lieu de réflexion pour repenser le développement sur un plan global.

La crise actuelle a prodigieusement animé les débats sur l'avenir des sociétés humaines, en tout cas dans les pays où existe un espace pour le débat sur le développement. Parfois, ces débats prennent des allures radicales voire débridées : s'y côtoient, peut-être plus que ne s'y affrontent, des discours aux propositions généreuses, anticonsuméristes et résolument égalitaires, et des diatribes aux relents racistes, néocoloniaux et malthusiens à peine voilés. S'y ajoutent des envolées utopiques peu préoccupées des réalités concrètes et de leur transformation pratique.

Pour le CETIM, cette situation a conduit à accélérer l'élaboration d'un projet qui était évoqué depuis quelque temps au sein de son comité : la création d'une revue électronique de réflexion pour repenser le développement. A l'heure où l'expansion néolibérale est verbalement mise en cause par certains de ses propres promoteurs, le débat sur les perspectives « post-crise » pour une « reconstruction » du système économique et social, pour un avenir prétendument plus juste, plus durable et plus résilient est lancé unilatéralement par les élites qui défendent le grand capital mondialisé. Les peuples doivent questionner ces manœuvres et s'approprier ces débats cruciaux pour l'avenir de nos sociétés et de la planète.

Depuis toujours, le CETIM a de l'audace, ce qui lui permet d'éviter certains clichés et autres concepts vidés de leurs sens. Notre revue digitale sera incisive et plurielle. Elle s'adressera à un large public et donnera la parole aux mouvements sociaux, aux militant·es, aux jeunes, aux scientifiques indépendant·es, aux femmes et aux académicien·nes.

Le premier numéro, disponible en format digital avant la fin 2021, sera composé d'articles mettant en lumière la contradiction entre la protection de l'agriculture paysanne dans le monde entier – d'où la nécessité de la souveraineté alimentaire dans chaque pays – et l'engrenage néolibéral pour booster le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires à la veille du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui aura lieu en septembre 2021.

APPEL A SOUSCRIPTION

La publication du premier numéro de la revue digitale du CETIM est prévue avant la fin 2021, c'est pourquoi nous lançons cet appel à souscription.

Pour un montant de CHF/EUR 20.- par année, vous recevrez trois numéros de la revue. En même temps, vous témoignerez de votre soutien à cette revue dont le but est d'inviter à repenser le développement. Chaque numéro thématique privilégiera la publication d'articles originaux, la diversité des points de vue issus de tous les continents et sera présenté dans un format digital, attractif, facile d'accès.

Souscrire à la revue digitale du CETIM :

CCP 1 2-1 9850-1 POSTFINANCE.

IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX POSTFINANCE

Merci d'indiquer « souscription revue digitale » lors du versement.